ACEG asbl
Organisme agrée

Ringlaan 39
1853 - Strombeek-Bever
tel. +32 2 880 88 90
info@aceg.be
www.aceg.be

BELAC 522-INSP
ISO/IEC 17020

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

NON CONFORME

Date inspection: 13/06/2024
Inspecteur: Ainis viaene
Mentor:
Installateur: -
Étiquette d'identification: 17L
Référence client:

N° TVA:-

Marque et type d'appareil de mesure: Metrel ET61557
Numéro de serie: 18460120

Date rapport: 13/06/2024

Adresse de l'installation

Rue	Avenue Mutsaard
Numéro	73A
Boîte	38
Postcode	1020
Commune	Neder-Over-Heembeek
Pays	Belgique

Propriétaire

Nom	I.O.V structura
Rue	Nervierslaan
Numéro	111
Boîte	
Postcode	1780
Commune	Wemmel
Pays	Belgique

Installateur

Nom	-
N° TVA	-
Numéro de téléphone	
E-mail	-

Type : appartement
EAN : 54
☑ **Non communiqué**
N° compteur: : 10396588

Image du tableau de repartition et de manoeuvre:

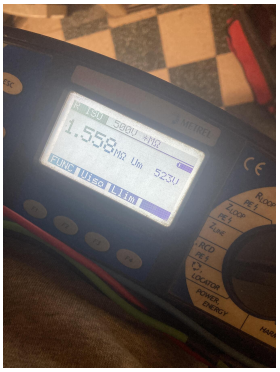


Type de contrôle: Visite de contrôle d'une installation domestique selon(AR 08/09/2019) - RGIE Livre 1 - 6.5. et 4.2.4.3.

Distributeur: SIBELGA | Tension: 3~230V | Liaison comp / tableau: 6 mm^2 | Protection Max: A
Nombres tableaux: 2 | Nombre de circuits: 8
Prise de terre:

Ri général: 1,558 MΩ RE: - Ω

OK



DISPOSITIF DE PROTECTION À COURANT DIFFÉRENTIEL - RÉSIDUEL

IΔ (mA)	In (A)	In - autres (A)	I²t	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		22,5kA2s (3000A)	A	Alle	OK	OK

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm²)
2	C	20		3	6
5	C	16		2	2,5
1	C	10		2	1,5

Contrôle visuel (général)	NOK	**Contact direct**	NOK	**Contact indirect**	NOK
Raccordement	NOK	**schéma en annexe par Aceg asbl**	NA		
Liaisons équipotentielles	BON	**Section des conducteurs**	OK		
Continuité	NOK	**Éclairage / machines**	OK		

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

I1.01 Prévoir et/ou compléter le schéma unifilaire de l'installation. (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2 et 9.1.2)

I1.02 Prévoir et/ou compléter le plan de position de l'installation. (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2 et 9.1.2)

I2.02 La continuité des conducteurs de protection et/ou équipotentielles n'est pas garantie . (Livre 1 Sous-section 5.3.5.3.G. et 5.4.3.5)

I3.09 Le sectionneur de terre n'est pas (ou difficilement) accessible.(Livre 1 Sous-section 5.1.5.1. et 5.4.3.5.)

I5.02 Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc. (Livre 1 Sous-section 3.1.3.1. et 3.1.3.3.A. et 5.1.6.1)

I5.09 Potéger correctement les pièces nues sous tension et accessibles (Livre 1 Section 5.1.4. et 4.2.2.3.)

I5.10 Obturer les ouvertures non utillisées du tableau ou coffret (Livre 1 Section 5.1.4. et 4.2.2.3.)

I5.13 La tension nominale de service n'est pas indiqué clairement sur le tableau (Livre 1 Sous-section 3.1.3.3.)

I6.01 Prévoir un interrupteur dispositif de protection à courant différentiel-résiduel, muni d'un dispositif de plombage, à l'origine de l'installation (Livre 1 Sous-section 4.2.4.3.)

I6.04 Prévoir un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel distinct d'une sensibilité de 30mA pour la/ ou les salle(s) de bains, lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge et / ou des dispositifs similaires. Cela devrait être secondaire au dispositif de protection à courant différentiel-résiduel principal (Livre 1 Sous-section 7.1.4.1. et 4.2.4.3.)

I9.02 Réorganiser des interrupteurs, prises, connections et boîtes de jonction. (Livre 1 sous-section 1.4.1.3.)

nota/note 13 La résistance de terre n'a pas pu être mesurée . La valeur doit de préférence être inférieure à 30ohm .

nota/note 18 L'installation électrique doit être entièrement vérifiée selon les impositions du RGIE livre 1.

nota/note 27 Le code EAN de l'installation n'a pas pu nous être communiqué durant notre visite.

nota/note 3 Il n'est pas exclu de constater d'autres manquements au moment d'un deuxieme contrôle et/ou en soumettant les schémas.

CONCLUSION

☑ **L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions de l'AR 08/09/2019 - RGIE Livre 1.** Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le 13/6/2025. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

En outre pour les installations domestiques:

- la vérification de la disparition des infractions sera constatée par l'organisme agréé qui a réalisé la visite de contrôle

- le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions est informé dans un délai d'un an par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut etre diffusé en copie.

Nombre d'annexe(s):

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

L'inspecteur Ainis viaene

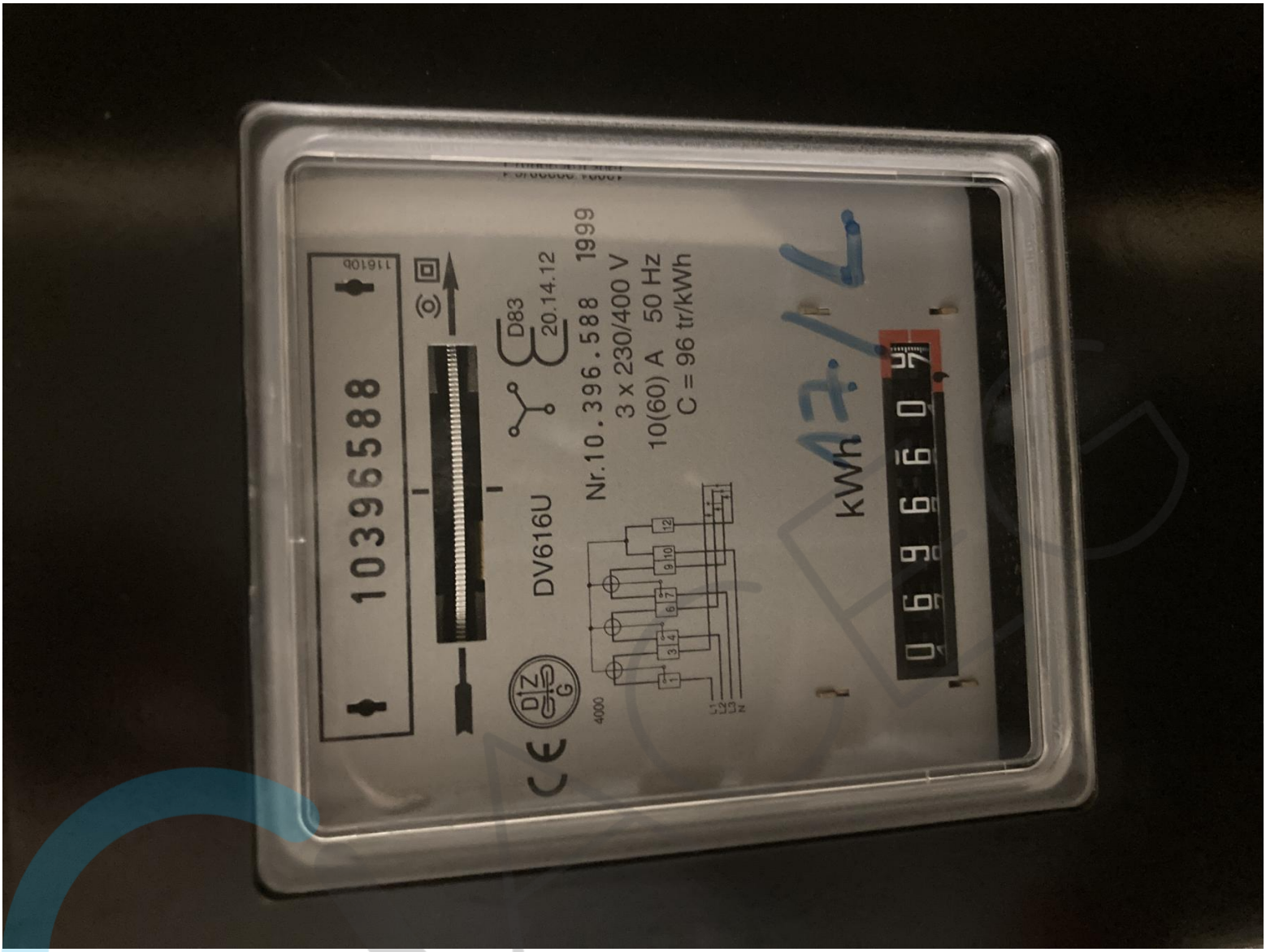


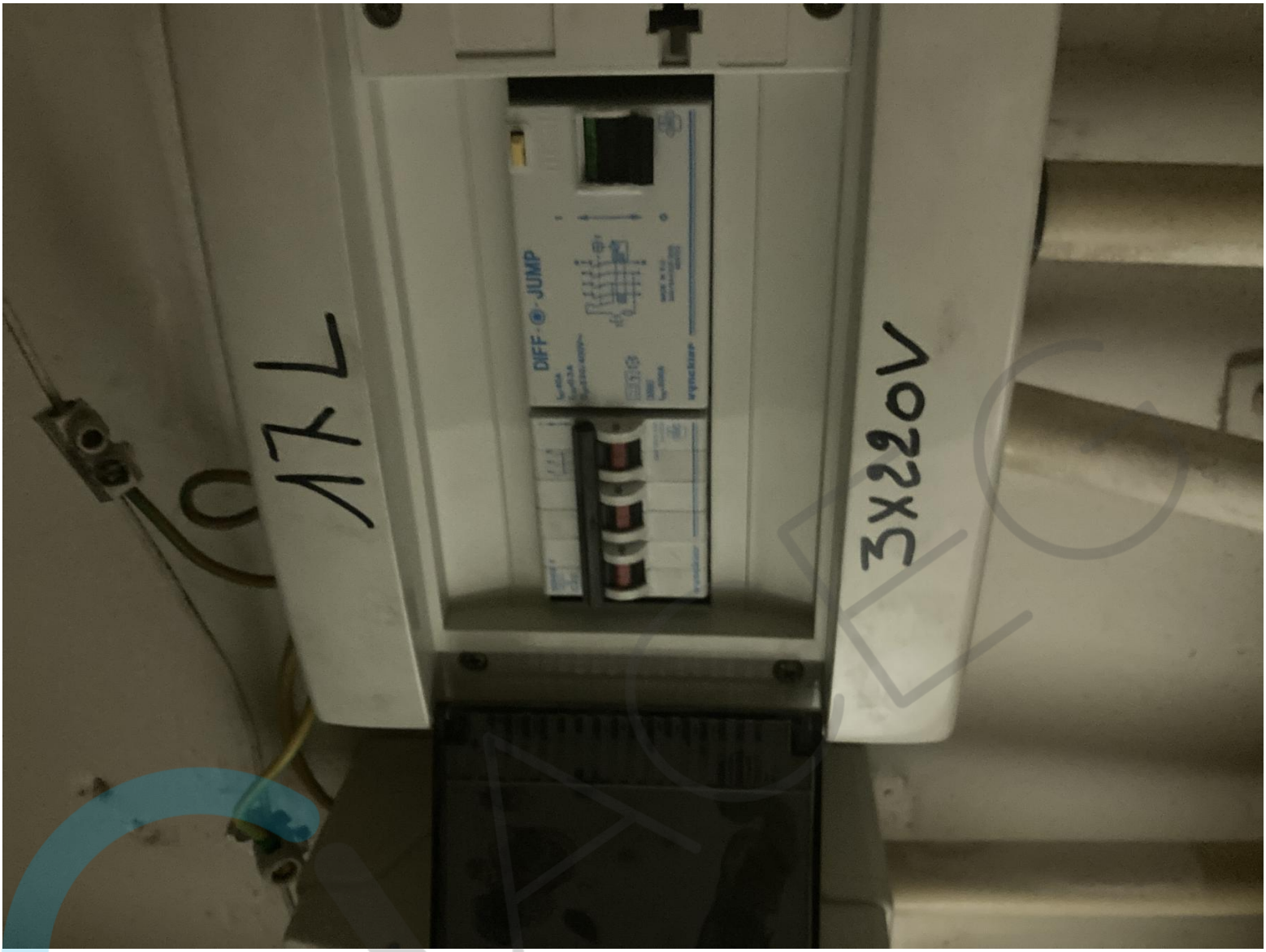
Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au RGIE Livre 1 section 9.1.2.
Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie.

Qualité
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

Feuille de route pour une installation qui n'est pas conforme:		
Etape 1	**Etape 2**	**Etape 3**
Lisez ce protocole attentivement et faites en sortes que toutes les violations ont été mis en règle, et prenez notes des remarques éventuelle à retenir.	Quand toutes les violations ont été mis en ordre, reprenez contacte avec ACEG où avec l'inspecteur d'ACEG pour un nouveau rendez-vous.	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaire, ainsi que tout renseignements complémentaires.

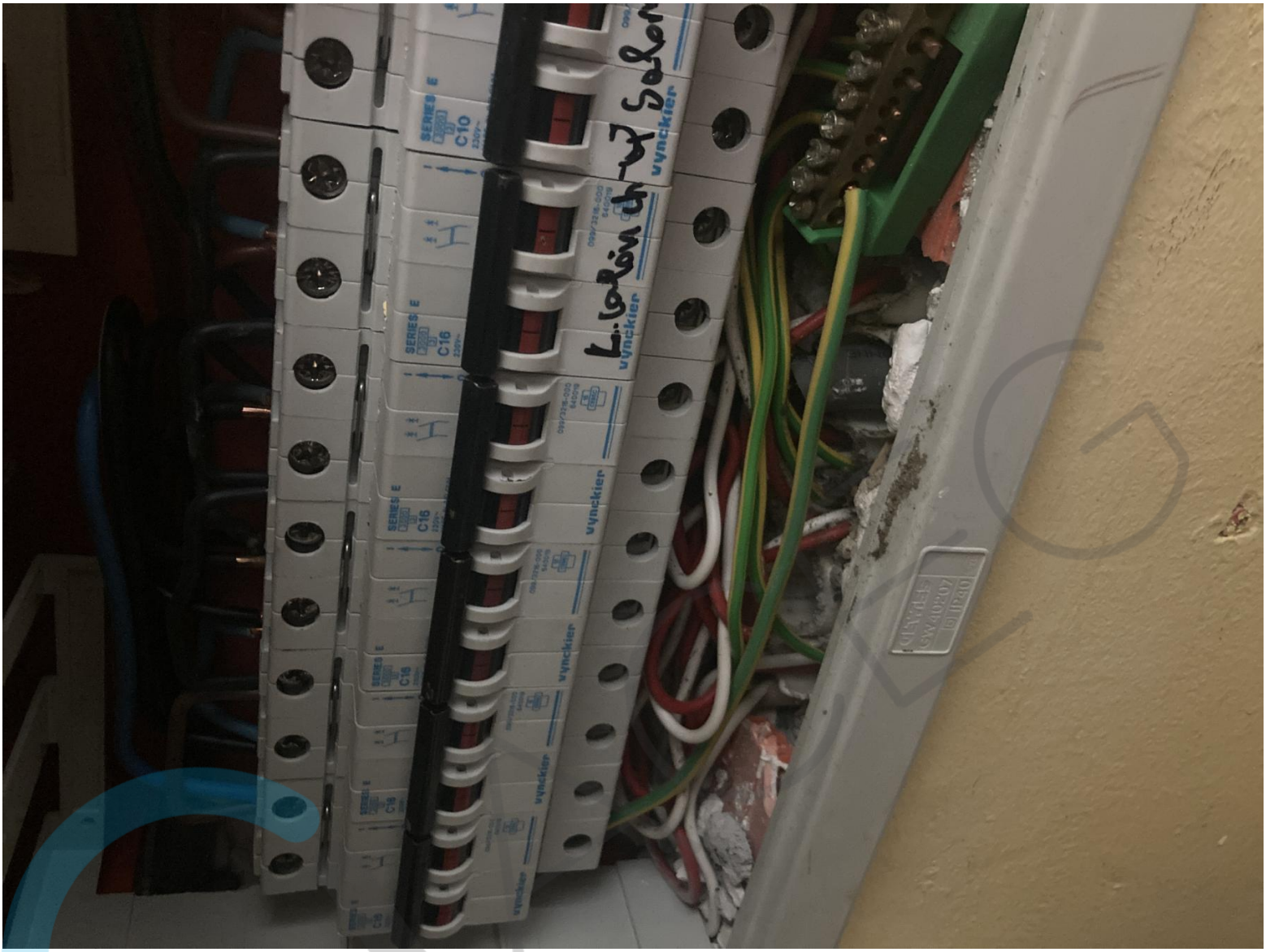

DIFF - JUMP
SERIES E
C20
TEST
vynckier
vynckier
N


10396588
DV616U
Nr.10.396.588 1999
3 x 230/400 V
10(60) A 50 Hz
C = 96 tr/kWh
D83
20.14.12
kWh
4000

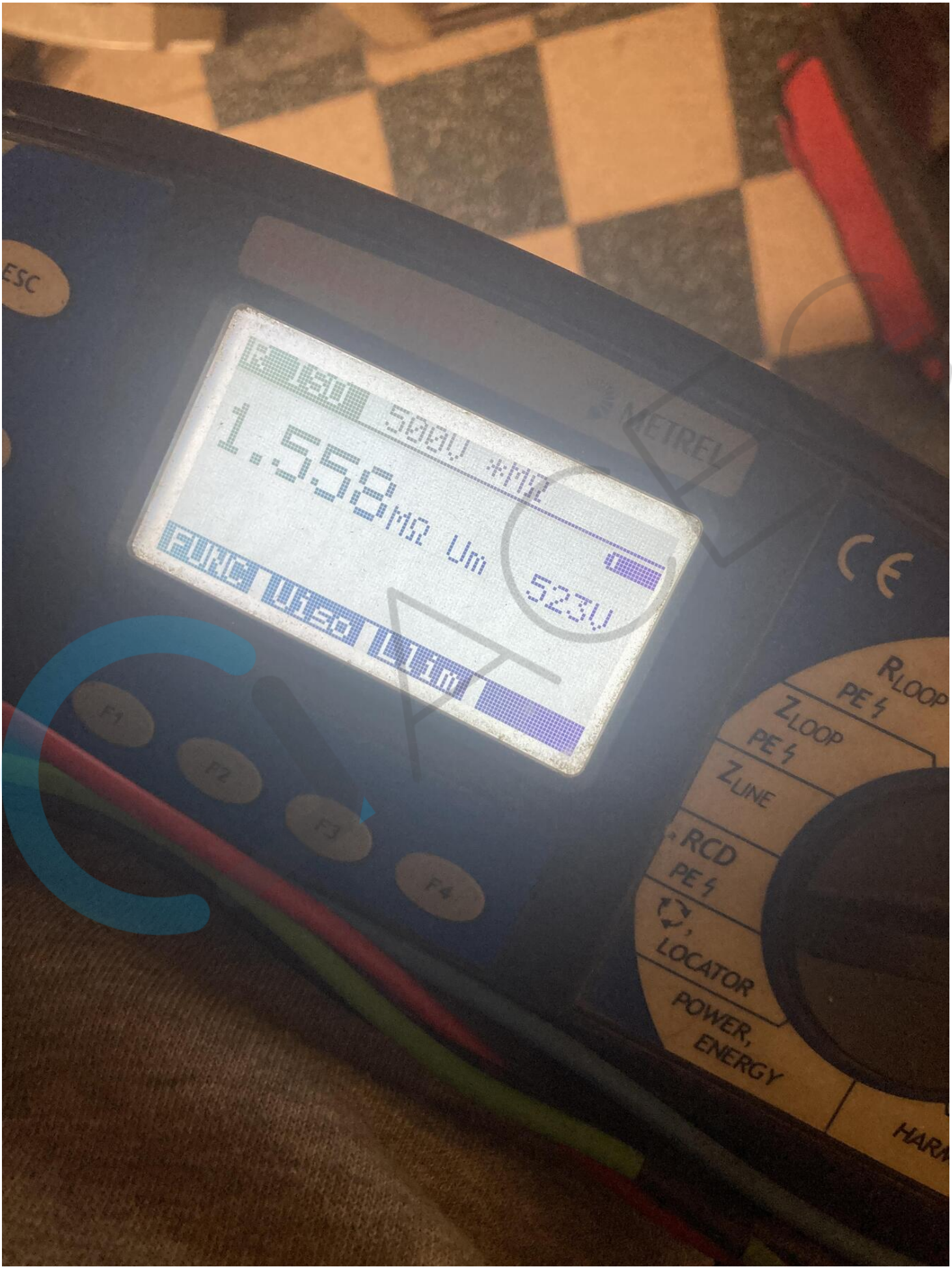

DIFF
JUMP
3X220V




N
ON
ON
ON
ON
N
hager
MW 620A
C 20
400 V~
453724 0
3000


SERIES E
C10
C16
vynckier




ESC
500V
1.558MΩ
Um
523V
FUNC
Uiso
Lim
F1
F2
F3
F4
RLOOP
PE
ZLOOP
PE
ZLINE
RCD
PE
LOCATOR
POWER,
ENERGY
CE